



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 mars 2006
Français
Original : anglais

Lettre datée du 8 mars 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une communication datée du 8 mars 2006 que j'ai reçue ce jour de l'Agence internationale de l'énergie atomique concernant la mise en œuvre de l'accord de garanties entre la République islamique d'Iran et l'Agence (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

Kofi A. **Annan**



Annexe

Lettre datée du 8 mars 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Suite à la communication que j'ai adressée au Président du Conseil de sécurité en date du 4 février 2006 et conformément au paragraphe 8 de la résolution GOV/2006/14 que le Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique a adoptée à sa réunion du 4 février 2006, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint mon rapport au Conseil des gouverneurs pour sa réunion commençant le 6 mars 2006 sur la mise en œuvre en République islamique d'Iran de l'accord de garanties dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (document GOV/2006/15 daté du 28 février 2006) (voir pièce jointe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de cette lettre et de sa pièce jointe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Mohamed **ElBaradei**

Pièce jointe

**Mise en œuvre de l'accord de garanties TNP
en République islamique d'Iran**

**Rapport du Directeur général de l'Agence internationale
de l'énergie atomique**

28 février 2006